Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Test : la gendarmerie vous propose d'évaluer le risque cambriolage de votre domicile



Alors que de nombreux Français s'apprêtent à partir en vacances, la gendarmerie nationale propose de répondre à un test afin d'évaluer la vulnérabilité de son domicile contre le cambriolage. En 20 questions concrètes, le site referentsurete.fr permet aux particuliers d'évaluer rapidement leur risque d'effraction sur une échelle de 0 à 50 (50 étant le risque maximum).

« Un cambriolage dure le plus souvent moins de 10 minutes, explique la gendarmerie en préambule de ce test. Le cambrioleur cherche donc au domicile de ses victimes des points de faiblesses susceptibles de faciliter son action. Il est donc nécessaire de tenter de le dissuader d'agir ou de le ralentir au maximum s'il a débuté son acte de malveillance. Avec ce questionnaire interrogez-vous sur la vulnérabilité de votre habitation. »

Une fois le constat dressé sur la vulnérabilité de votre habitation vous pourrez ensuite télécharger une plaquette d'information pour lutter contre les cambriolages.

Le site propose également d'autres fiches conseil pratiques sur les clôtures, les portails, le vitrage, les portes, les serrures, les rideaux métalliques, les coffres forts et même les systèmes de protection de franchissement de véhicules.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Cliquer ici pour réaliser le test : 'Mon domicile est-il exposé aux cambriolages ?'

Des conseils de prévention auprès des collectivités et des entreprises aussi

Le site referentsurete.fr ne s'adresse pas qu'aux particuliers puisqu'il propose également de nombreux conseils aux entreprises et aux collectivités.

Depuis 2007 les référents sûreté de la gendarmerie œuvrent dans l'accompagnement et le conseil de ces derniers afin d'améliorer leur protection. Diplômé en prévention technique de la malveillance et spécialisé dans le domaine de la vidéo protection, chaque militaire a une connaissance des modes opératoires de la délinquance permettant ainsi de mieux appréhender ce sujet.

Par ailleurs, si vous désirez qu'un référent sûreté intervienne sur un projet particulier (ESSP-Etude de sûreté et de sécurité publique-, audit, diagnostic, intervention publique…), vous pouvez solliciter par écrit celui de la gendarmerie en Vaucluse à l'adresse figurant en fin d'article. Dans ce cadre, il existe d'ailleurs un référent gendarmerie dans chaque département de France et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L.G.

Contact : Cellule prévention technique de la malveillance de la gendarmerie nationale de Vaucluse. 20 boulevard Raspail. 84 000 Avignon. cptm.ggd84@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Covoiturage : le Grand Avignon poursuit son partenariat avec l'application « Klaxit »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Ce jeudi 25 mai, le Grand Avignon a présenté le bilan de son partenariat avec « Klaxit », l'application de covoiturage qui met en relation des conducteurs et des passagers dans le cadre de déplacements domicile-travail.

Pour répondre aux enjeux de mobilité du quotidien, améliorer la qualité de l'air et apaiser les centres urbains, le Grand Avignon a pour objectif de développer les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, notamment via le covoiturage. En 2021, un marché a été passé pour expérimenter cette solution de déplacement sur le territoire et c'est le prestataire Klaxit qui a été retenu. Après une nécessaire phase de développement, l'application a été déployée le 15 mars 2022 et a connu un essor immédiat dû à la situation internationale (guerre en Ukraine, inflation, prix du carburant à 2.30 €/L).

Bilan de l'expérimentation

Application de mise en relation entre conducteurs et passagers dans le cadre de déplacements domicile-travail, Klaxit a d'abord été expérimenté auprès des principaux employeurs du territoire. Le principe est simple : les uns réservent les trajets proposés par les autres. Pour inciter financièrement les usagers à opter pour ce mode de transport, le Grand Avignon a choisi de financer les conducteurs entre 1 € et 3 € en fonction de la distance du trajet, complété par une participation de 0,50 € du passager.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

En 2022, le bilan de l'expérimentation est plutôt positif. L'application compte 3 814 inscrits, 1 780 covoitureurs et 28 000 trajets effectués pour un coût moyen, financé par le Grand Avignon, de 2,06 €. Côté environnement, 74 tonnes de CO2 ont été économisées.

La poursuite du projet en 2023

En 2023, la volonté du Grand Avignon est d'étendre cette offre de covoiturage à l'ensemble des déplacements réalisés sur le territoire et de la compléter par le réseau de transport en commun. Pour financer les trajets des covoitureurs, le Grand Avignon prévoit une enveloppe de 40 000 €.

Pour poursuivre l'incitation financière, le modèle a été revu. Pour tous les passagers, les 10 premiers trajets seront gratuits, puis une participation de 0,50 € par trajet sera demandée. Les conducteurs recevront quant à eux 1€ par passager transporté durant les 10 premiers kilomètres, puis 0,10 € par km et passager. Enfin, ils recevront 3 € par passager transporté au-delà 30 km.

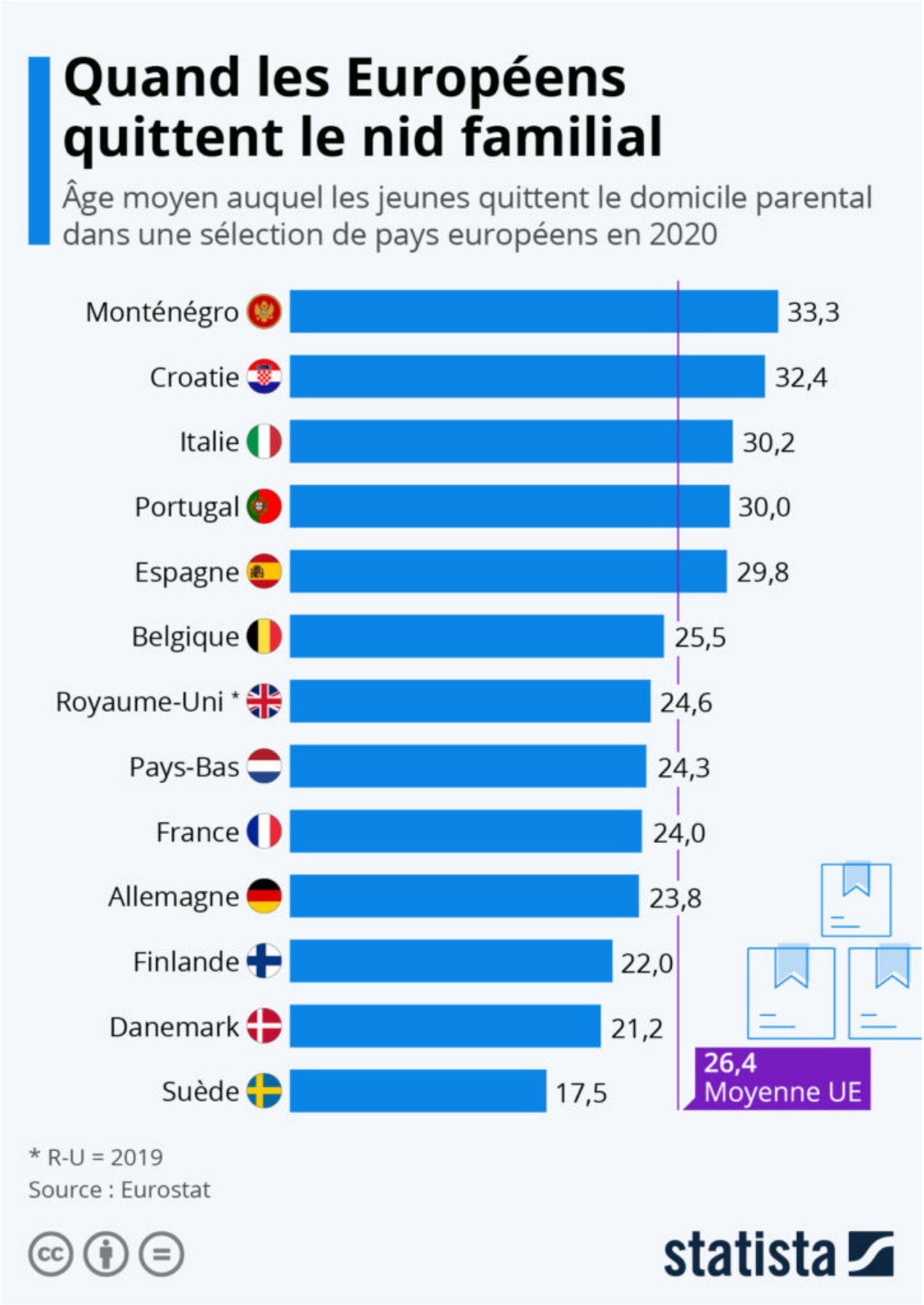
Un opérateur unique pour 2024 ?

Le Grand Avignon et ses partenaires du pôle métropolitain se mobilisent actuellement pour proposer un opérateur unique de covoiturage sur l'ensemble du territoire à compter du 1er janvier prochain. Cette homogénéisation devrait permettre d'augmenter le volume de covoitureurs et de limiter les impacts environnementaux de l'autosolisme. Pour l'heure, les modalités sont en cours de définition.

Quand les jeunes quittent le nid familial en Europe

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

À quel âge les jeunes quittent-ils le domicile de leurs parents en Europe ? Cela varie toujours fortement selon les pays, comme le révèlent les derniers chiffres d'Eurostat. On constate que ce sont les jeunes des Balkans et du sud de l'Europe qui ont tendance à quitter le nid familial pour voler de leurs propres ailes le plus tard.

En haut du classement, on retrouve le Monténégro où la cohabitation chez les parents dure en moyenne un peu plus de 33 ans. Le pays est suivi, entre autres, de la Croatie, de l'Italie et du Portugal, où la moyenne de départ du nid familial ne se situe pas avant 30 ans. À l'opposé, les plus précoces sont les Scandinaves avec une moyenne de 17,5 ans pour les Suédois et d'un peu plus de 21 ans pour les Danois. Avec un âge moyen de départ du domicile parental de 24 ans, les jeunes Français sont indépendants relativement tôt par rapport à la moyenne de l'UE (un peu plus de 26 ans).

Plusieurs facteurs peuvent jouer un rôle significatif sur l'âge de départ du domicile parental, comme le contexte socioculturel (propension au célibat, mariage, etc.) et la situation économique, notamment le taux de chômage chez les jeunes.

Tristan Gaudiaut, Statista

Les forces de l'ordre surveillent votre domicile pendant les vacances

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



« Si vous n'avez pas la chance d'avoir un hérisson et/ou un chat dressé(s) pour surveiller votre maison en votre absence, nous pouvons le faire pour vous », précise la gendarmerie du Vaucluse sur sa page Facebook. L'opération tranquillité vacances, vous connaissez ?

Vous partez bientôt en vacances ? Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

Comment faire ?

Pour s'inscrire, il suffit de :

- remplir le formulaire disponible en ligne , l'imprimer et le déposer à votre commissariat ou brigade de gendarmerie au moins 2 jours avant votre départ ;
- ou prendre rendez-vous en ligne avec la brigade la plus proche de votre domicile.
- ou vous inscrire en ligne si vous habitez à Paris ou dans les départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Veillez à bien indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Des patrouilles de surveillance de la police ou de la gendarmerie seront effectuées gratuitement, de jour comme de nuit et en semaine comme le week-end, afin de vérifier qu'il ne se passe rien de suspect ou de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile durant votre absence. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu).

Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.

Quelques conseils avant de partir

Afin de limiter les risques de cambriolage, les services de police et de gendarmerie conseillent de :

- ne pas indiquer vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique ;
- demander à une personne de confiance de relever votre courrier car une boîte pleine est un signe d'absence prolongée (ne pas lui laisser la clé sous un paillasson ou un pot de fleurs). Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier sur votre lieu de villégiature par les services postaux ;
- renvoyez, si c'est possible, les appels sur le téléphone fixe vers votre numéro de portable ;
- verrouiller avec soin la fermeture des portes, fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Un voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets et allumer des lumières. L'utilisation d'un minuteur peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement ;
- ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre logement et mettre les bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr après les avoir photographiés. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

L.M.